

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 juin 2025

PUBLIE LE :
05 JUIN 2025

Délibération n°250603-3 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-sept mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 JUIN 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	8 pour le compte administratif 2024 9 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Dominique PIERRET, Vice-président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2024 ;

VU le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour le budget du syndicat ;

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	10 602 025,82 €	
Déficit n-1	B	412 393,77 €	
Recettes	C	11 408 590,81 €	
Excédent	D=C-A-B	394 171,22 €	R001
RAR - Dépenses	E	23 140 499,09 €	
RAR - Recettes	F	21 933 000,00 €	
Déficit			
<i>après prise en compte des RAR</i>	<i>G=D+F-E</i>	<i>-813 327,87 €</i>	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	23 205 693,86 €	
Recettes	I	23 114 908,24 €	
Excédent n-1	J	4 329 065,54 €	
Excédent	K=I+J-H	9 238 279,92 €	

Affectation des excédents de fct en invst	G	-813 327,87 €	R1068
Excédent fct après affectation	=K-G	8 424 952,05 €	R002

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOPTÉ l'affectation des résultats comptables 2024 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 excédent d'investissement reporté : 394 171.22 €
- Report de la section de fonctionnement de 9 238 279.92 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 813 327.87 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 8 424 952.05 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **05 JUIN 2025**

Transmis en préfecture et affiché le

05 JUIN 2025 Pour Extrait Conforme

Michel LEPERT
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal